



Confédération des
Grossistes de France

LE COMMERCE DE GROS

un acteur essentiel de l'économie
et de la vie des territoires





“Le commerce de gros est un secteur qui pèse dans l'économie de notre pays et qui irrigue à la fois l'ensemble des secteurs d'activité et l'ensemble du territoire. Les entreprises du commerce de gros sont citoyennes, elles proposent des emplois et des trajectoires de carrière pour tous les profils, en particulier pour les moins diplômés.”

Stéphane Antiglio, président de la Confédération des Grossistes de France



Le commerce de gros

acteur de poids de l'économie française

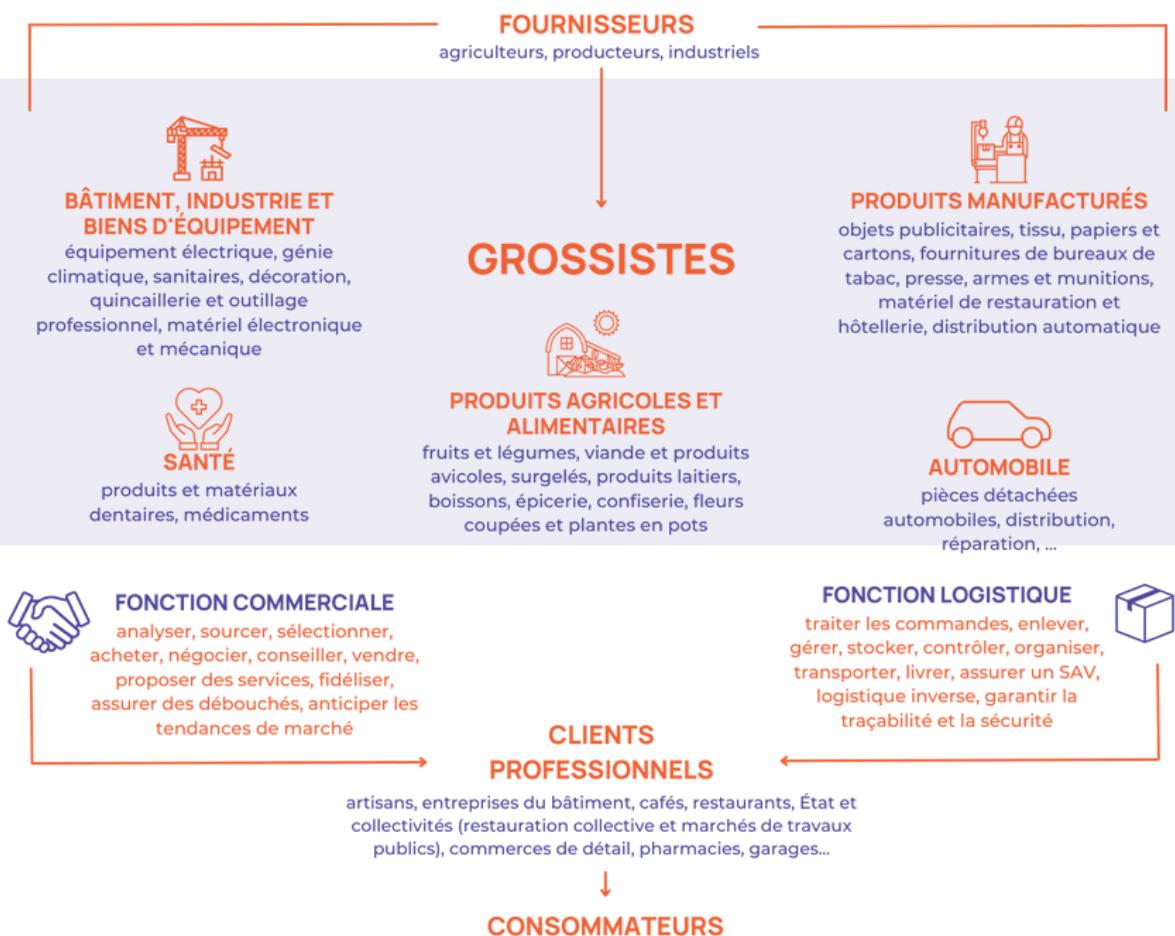


Du fait de son **rôle pivot dans les filières de l'économie**, entre un amont constitué de **producteurs et d'industriels** auprès desquels les entreprises du commerce de gros s'approvisionnent, et un aval composé d'une très large gamme d'acteurs professionnels – les artisans du bâtiment, les garages automobiles, les pharmacies, les commerces de détail, les restaurants, mais également les collectivités et l'État, notamment pour la restauration collective et pour les marchés de travaux publics -, **le commerce de gros est un maillon essentiel dans les échanges économiques.**

Les entreprises du commerce de gros n'ont pas de lien immédiat avec le consommateur final et ne sont donc pas toujours visibles ; elles sont néanmoins **incontournables dans le quotidien des Français ainsi que pour l'attractivité et la vie des territoires.**

C'est un secteur qui **pèse dans l'économie française** (avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 900 milliards d'euros); les marges sont toutefois faibles, nécessitant pour les entreprises la recherche permanente d'un effet volume et d'une maîtrise des coûts.

Le commerce de gros au cœur des filières de l'économie française



Le commerce de gros employeur présent sur l'ensemble du territoire



Les entreprises du commerce de gros emploient **près d'un million de salariés sur tout le territoire.**

C'est un **secteur dynamique qui recrute**, qui permet à du personnel avec parfois peu de qualifications de trouver facilement un emploi et d'avoir des perspectives d'évolution de carrière, notamment grâce à la formation. En raison de leur maillage territorial très fin, **les entreprises du commerce de gros embauchent des collaborateurs partout en France.**

Comme tous les secteurs, les entreprises du commerce de gros sont confrontées à d'importants enjeux en matière de ressources humaines.

Elles rencontrent des **difficultés de recrutement sur des métiers en tension** - particulièrement ceux de chauffeurs-livreurs, technico-commerciaux et préparateurs de commande. Les entreprises du commerce de gros sont donc très actives pour attirer les talents (présence sur les salons, campagnes sur les réseaux sociaux, recrutement par simulation, offres de formation et propositions de plan de carrière...), **dans le contexte d'évolution des métiers induite par les transitions écologique et numérique.** C'est dans cette perspective que la Confédération a signé, en mai 2024, une **convention cadre nationale avec France Travail.**

En matière de formation, les deux priorités sont de **faire monter les collaborateurs en compétences** et de **fidéliser les salariés**. Les entreprises sont ainsi de plus en plus impliquées en matière d'alternance, grâce à une politique dynamique en matière de formation professionnelle.

Le commerce de gros

facteur de compétitivité de la production française et partenaire incontournable de l'État et des collectivités

Du fait de leur **rôle stratégique et central dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution**, les entreprises du secteur sont parmi les principaux supports de développement de l'agriculture et des industries françaises : elles leur apportent des solutions pour la commercialisation de leurs productions.



En valorisant et en fiabilisant, dans leurs différents canaux de distribution, les débouchés de la production française (production agricole, industrie agroalimentaire, pharmaceutique et de santé, automobile, industries pour la construction, industries électroniques, etc.), **les entreprises du commerce de gros contribuent à la compétitivité des entreprises françaises.**

La fonction commerciale que jouent les grossistes au bénéfice de la production française couvre, au-delà du recueil des besoins, de la sélection des produits et des services adaptés au client professionnel, **une expertise à travers le conseil technique sur les produits, services et solutions proposés**, cela tant vers l'aval (nouveau produits, produits de substitution, conseils d'utilisation et de mise en œuvre, etc.) que vers l'amont (information sur le comportement du marché face à une innovation, information sur les tendances de marché, retour sur les produits, etc.). Les entreprises du commerce de gros sont ainsi **de véritables courroies de transmission dans leurs filières respectives.**

La loi du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs a permis de sanctuariser les règles applicables aux négociations commerciales des entreprises du commerce de gros. Cela va dans le sens de la stabilité et de la clarté du cadre juridique, que les 160 000 entreprises du secteur appellent de leurs vœux.

Au travers de la **commande publique**, les entreprises du commerce de gros travaillent main dans la main avec l'État et les collectivités :

- Pour l'approvisionnement des **restaurations collectives** (hôpitaux, cantines scolaires, universitaires, maisons de retraite, prisons, restaurants administratifs...) qu'ils fournissent à hauteur de 87 % ;
- Pour l'approvisionnement des **chantiers de travaux publics** en étant les partenaires des acteurs publics (organismes HLM, collectivités territoriales, établissements de santé, État...) dans leurs programmes de travaux ;
- Pour l'**entretien de leurs parcs de véhicules** en faisant le lien indispensable entre les équipementiers fabricants de pièces détachées et les acheteurs publics (armées, gendarmerie, SAMU...).



Le commerce de gros acteur clé de la logistique



Quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises du commerce de gros portent le stock de leurs clients (30000 références chez les répartiteurs pharmaceutiques, des millions dans le secteur des pièces détachées automobiles).

Elles exploitent de ce fait des centres logistiques privés au sein de leurs filières respectives.

En raison de la massification des approvisionnements qu'elles opèrent à l'amont et de la mutualisation des livraisons pour leurs clients professionnels qu'elles effectuent à l'aval, les entreprises du commerce de gros ont su faire évoluer leur métier et la logistique qui en est indissociable. **Elles sont ainsi responsables de la chaîne de livraison, particulièrement en termes de sécurité alimentaire et sanitaire et de respect des normes des produits commercialisés.** Elles assurent également la logistique de retour (*reverse logistic*), notamment pour les déchets, le verre et les retours d'emballages.

La Confédération des Grossistes de France est **membre fondateur de FRANCE LOGISTIQUE**, sous l'égide de laquelle une **première stratégie nationale de la logistique a été lancée en 2019**.

Son objectif est de renforcer la compétitivité de la logistique française, au service de la réindustrialisation et du verdissement de l'économie.

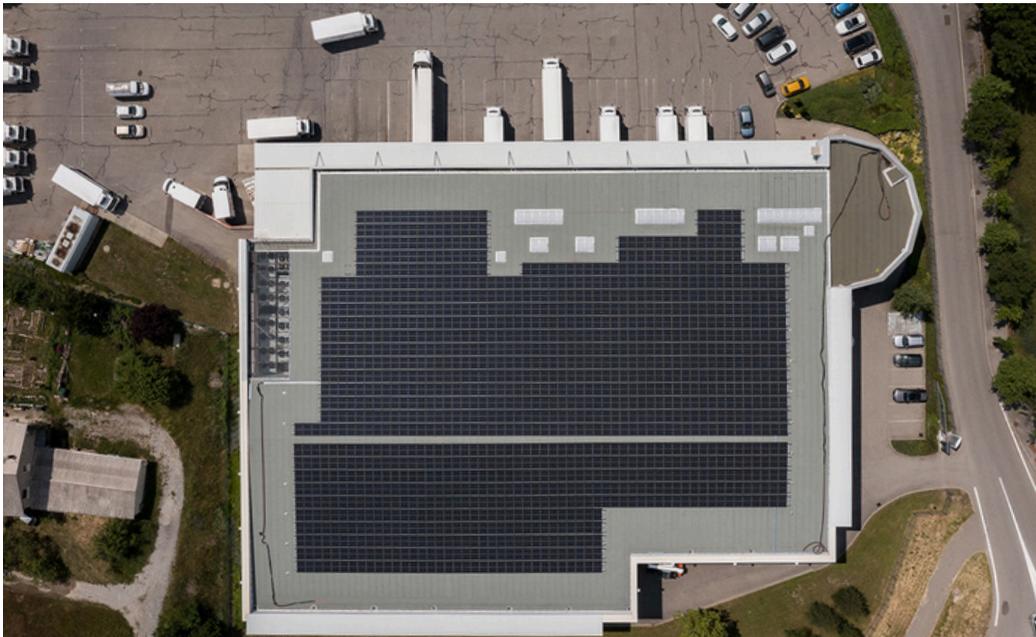
Le commerce de gros

acteur engagé en faveur du verdissement de l'économie

Les entreprises du secteur sont particulièrement actives dans les domaines suivants:

- **L'amélioration de la performance environnementale des bâtiments**

Les entreprises du commerce de gros sont mobilisées pour répondre aux **prescriptions environnementales**, que ce soit pour la couverture des bâtiments de panneaux photovoltaïques, de systèmes de végétalisation ou pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires.



- **La décarbonation des transports routiers**

Les entreprises du commerce de gros sont impliquées dans la **feuille de route de la décarbonation des transports routiers** dont un des principaux axes de travail est la transition énergétique des véhicules. En outre, certaines d'entre elles sont engagées dans des feuilles de route de décarbonation spécifiques, c'est le cas des répartiteurs pharmaceutiques avec la filière des industries de santé.

Les entreprises du commerce de gros sont de plus en plus nombreuses à souscrire un engagement volontaire de réduction des émissions de CO₂ de leurs transports de marchandises, particulièrement dans le cadre du dispositif Objectif CO₂ du **programme EVE 2**. Ce programme est financé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie et porté par la Confédération des Grossistes de France.

- **La logistique urbaine durable**

Les entreprises du commerce de gros sont engagées de manière déterminée et constructive dans la réduction de leur consommation d'énergie, de leurs émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques. Tout l'enjeu est que les pouvoirs publics adoptent une **approche pragmatique et concertée avec l'ensemble des acteurs**, publics comme privés, et prévoient une mise en œuvre des dispositions dans des **calendriers réalistes pour les acteurs économiques**. C'est particulièrement vrai pour la mise en place des ZFE-m dans les agglomérations françaises, ou pour l'évolution de la réglementation des aires de livraison.

Les entreprises du commerce de gros coopèrent donc avec les collectivités locales pour contribuer au développement des villes dans le respect de l'environnement.

Les grossistes sont mobilisés dans le cadre du **programme LUD+** porté notamment par la Confédération des Grossistes de France*. Financé dans le cadre des **certificat d'économie d'énergie**, LUD+ promeut une logistique urbaine durable, reposant sur une concertation entre les acteurs publics (notamment les EPCI) et privés. A date, 42 collectivités se sont engagées dans une Charte avec les acteurs privés.

La Confédération des Grossistes de France a lancé les travaux du **Comité de liaison de la logistique urbaine durable**, créé en 2023 par le ministre chargé des Transports. Il réunit et structure l'ensemble des professionnels du secteur, soit une trentaine de fédérations professionnelles.



Des efforts majeurs, dans des délais très courts, sont demandés aux entreprises pour accélérer les transitions écologique et énergétique et atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les entreprises du commerce de gros sont pleinement mobilisées dans ce sens. Tout l'enjeu est de **laisser un temps suffisant aux entreprises pour opérer les transformations nécessaires, de les accompagner dès lors que les exigences environnementales nécessitent des investissements lourds et de décider de modalités de mise en œuvre qui soient réalistes et pragmatiques.**

*Ainsi que le cabinet ROZO, le Cerema et Logistic Low Carbon et en partenariat avec l'ADEME.

LA CONFÉDÉRATION DES GROSSISTES DE FRANCE

30 FÉDÉRATIONS MÉTIER

- Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- Association nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)
- Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- Fédération nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- DISTRIPRO (Boissons)
- Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés (FEDALIS)
- Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises (FFSCM)
- Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- Fédération nationale de la Décoration (FND)
- Fédération nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- Fédération nationale du Tissu (FENNTISS)
- Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- Syndicat national des Dépositaires de Presse (SNDP)
- Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- Syndicat national des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- Union nationale de Commerce de Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)

Confédération des Grossistes de France
29-31 rue Saint Augustin
75002 Paris